BUREAU VERITAS

Agence: AURAY ZA Porte Océane 2 rue du Danemark 56400 Brech

Tél: 02 97 37 25 99 Fax: 02 97 37 22 01 MAIRIE DE LESNEVEN

Place du Château 29260 LESNEVEN

Tél: 02 98 83 00 03 Fax: 02 98 83 30 19

Mél: lesnevenst@wanadoo.fr

N° affaire: 2086908 N° rapport: 2086908/YC Rapport établi le: 21/10/10 Par l'intervenant: Marc Barreteau

Rapport de diagnostic Accessibilité aux personnes Handicapées



Site: SALLE YVES CORRE

Adresse

Rue St Exupéry 29260 Lesneven

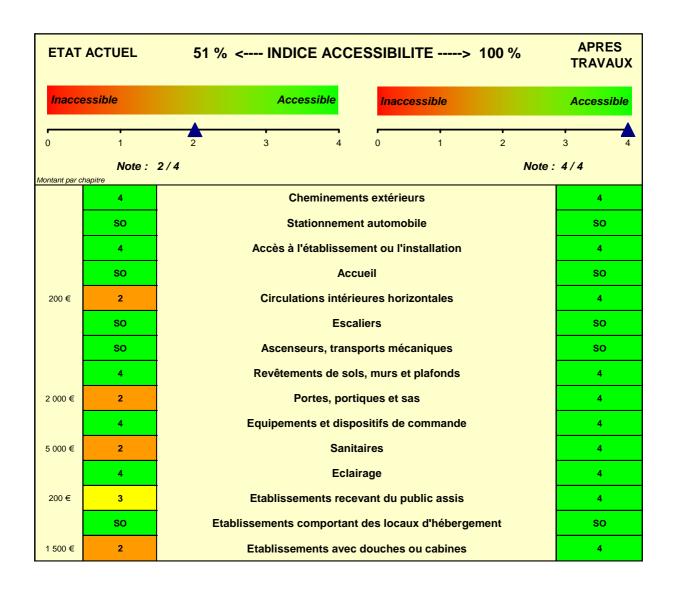


INDICE / DATE	0/	1	2
REDACTEUR	Marc Barreteau		
RELECTEUR	Dominique Roue		

Sommaire

1.	Note générale d'accessibilité	. 3
2.	Estimation financière	. 4
3.	Programme et déroulement de la mission	. 5
4.	Accessibilité de l'établissement	. 6
5.	Fiches Constats et propositions d'actions	. 7
6.	Contexte de la mission	15
7.	Annexe : tableau récapitulatif des constats	16

1. Note générale d'accessibilité



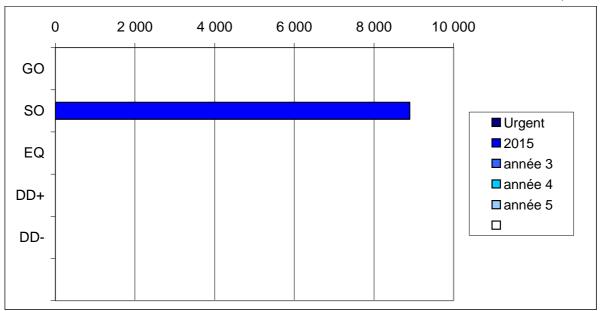
Note générale d'accessibilité	Commentaires
4	Accessible avec confort d'usage
3	Accessible
2	Accessible avec accompagnement
1	Non accessible
SO	Sans objet

Les notes attribuées sont à « dire d'expert »

2. Estimation financière



L'estimation est arrondie au k€ supérieur



ECHEANCE	Commentaires :	Estimation (€)
Urgent	Travaux à réaliser sans délai	
2015	Travaux à réaliser avant 2015	8 900
année 3	année 3	
année 4	année 4	
année 5	année 5	
	sans ECHEANCE	

LOT	Commentaires :	Estimation (€)
GO	Structure Gros Œuvre	
SO	Aménagement Second Œuvre	8 900
EQ	Équipements techniques	
DD+	Demande de dérogations chiffrées	
DD-	Demande de dérogations non chiffrées	
	sans LOT	

3. Programme et déroulement de la mission

Date de la visite :

13/10/2010

Lors de notre visite, nous avons été accompagnés par :

Aucun accompagnant

Description succincte de l'ouvrage :

Etablissement classé en 3ème catégorie en simple RDC disposant de douches et de sanitaires à la disposition du public.

Pas de parking attitré.

Documents examinés :

Aucun

Autres informations:

SO

4. Accessibilité de l'établissement

Sans Objet

Cheminements extérieurs : L'établissement est accessible depuis la voirie publique. Stationnement automobile : Sans Objet Accueil : Sans Objet Escaliers : Sans Objet Ascenseurs, transports mécaniques : Sans Objet Etablissements comportant des locaux d'hébergement :

5. Fiches Constats et propositions d'actions

Les fiches ci-après indiquent des constats qui mettent en évidence des écarts par rapport à la règlementation sur l'accessibilité.

Ceux-ci peuvent être complétés par des propositions de solutions permettant d'atteindre un meilleur niveau d'accessibilité.

Le cas échéant, ces constats et propositions d'actions sont rattachés à un ou deux critères définis dans le tableau ci-après.

Les fiches indiquent également l'estimation financière des actions proposées (lorsqu'elle est prévue au contrat) et une proposition de variante, le cas échéant.

ECHEANCE	Commentaires :	
Urgent	Travaux à réaliser sans délai	
2015	Travaux à réaliser avant 2015	
année 3	année 3	
année 4	année 4	
année 5	année 5	

LOT	Commentaires :	
GO	Structure Gros Œuvre	
SO	Aménagement Second Œuvre	
EQ	Équipements techniques	
DD+	Demande de dérogations chiffrées	
DD-	Demande de dérogations non chiffrées	



FC n°1

CIRCULATIONS INTERIEURES HORIZONTALES:

Seuils et ressauts



CONSTAT - LOCALISATION:

Présence d'un ressaut de 6 cm au niveau de l'accès aux douches.

PROPOSITION D'ACTION:

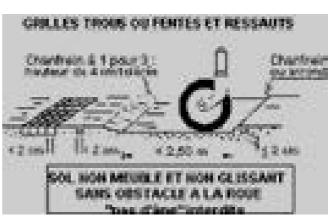
Réalisation d'une recharge en forme de pente à 6 % sur 1 m afin d'atténuer le ressaut.

|--|

Unité	Quantité	Prix unitaire	Montant total € HT
m²	3	45	200

8/18





N° Affaire: 2086908 - N° Rapport: 2086908/YC / Rev 0 Site: SALLE YVES CORRE



FC n°2

PORTES, PORTIQUES ET SAS:

Largeur des portes



CONSTAT - LOCALISATION:

La largeur de la porte d'entrée est insuffisante (2 x 0,80 m relevé).

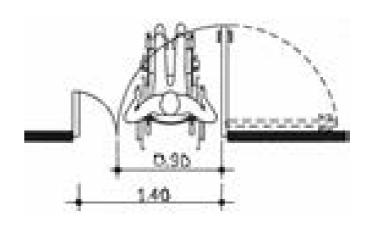
PROPOSITION D'ACTION:

Remplacement de blocs-portes en bois 2 vantaux par un bloc-porte avec 1 vantail d'au moins 0,90 m (passage libre 0,83)

2015	so
------	----

Unité	Quantité	Prix unitaire	Montant total € HT
U	1	2000	2000







FC n°3

SANITAIRES:

Accessibilité des sanitaires adaptés



CONSTAT - LOCALISATION:

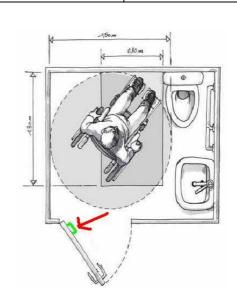
Absence de sanitaires adaptés.

PROPOSITION D'ACTION:

Aménagement d'un cabinet accessible dans le volume de sanitaires existants compris déplacement de cloisons légères ou préfabriquées, revêtements, appareils sanitaires adaptés (cuvette, lave-main), équipements.

Unité	Quantité	Prix unitaire	Montant total € HT
U	1	4000	4000







FICHE DE CONSTAT DIAGNOSTIC HANDICAPES	FC n°4
--	--------

SANITAIRES:

Equipements des sanitaires adaptés

CONSTAT - LOCALISATION:

Tous les urinoirs sont situés à la même hauteur.

PROPOSITION D'ACTION:

Abaissement d'au moins 1 urinoir par batterie d'urinoirs

2015	so
------	----

Unité	Quantité	Prix unitaire	Montant total € HT
U	2	500	1000





FC n°5

ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC ASSIS :

Places adaptées ou adaptables



CONSTAT - LOCALISATION:

Absence de places PMR au niveau des tribunes.

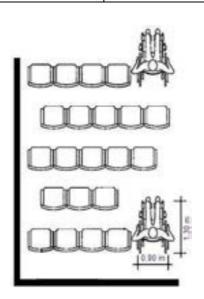
PROPOSITION D'ACTION:

Prévoir une signalétique au sol pour réserver un emplacement aux PMR au niveau des tribunes.

2015	so
------	----

Unité	Quantité	Prix unitaire	Montant total € HT
U	2	100	200







FC n°6

ETABLISSEMENTS AVEC DOUCHES OU CABINES:

Douches



CONSTAT - LOCALISATION:

Absence de siège au niveau des douches.

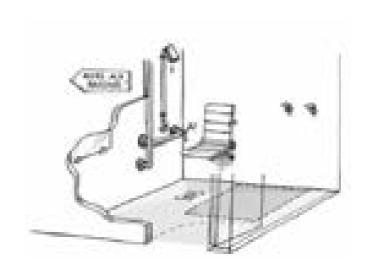
PROPOSITION D'ACTION:

Installation d'un siège de douche fixe

2015	so
------	----

Unité	Quantité	Prix unitaire	Montant total € HT
U	2	570	1200







FC n°7

ETABLISSEMENTS AVEC DOUCHES OU CABINES:

Douches



CONSTAT - LOCALISATION:

Absence de barre de maintien au niveau des douches.

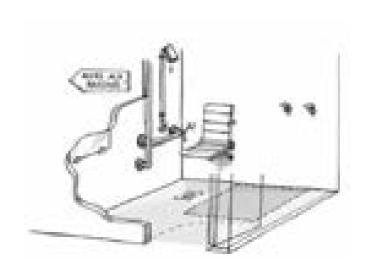
PROPOSITION D'ACTION:

Installation d'un dispositif d'appui en position debout.

2015	so

Unité	Quantité	Prix unitaire	Montant total € HT
U	2	150	300





6. Contexte de la mission

6.1. Mission de Bureau Veritas :

Notre mission consiste en un diagnostic sur les conditions d'accessibilité aux personnes handicapées :

Notre mission comprend:

- 1. Examen des documents mis à disposition par le client (plans, procès-verbaux de commission d'accessibilité, rapport d'organismes agrée, lettres de l'administration, etc..).
- 2. Visite de l'ensemble des installations et équipements concernés par le diagnostic.
- 3. Analyse de leur caractéristiques par rapport aux référentiels applicables, et mise en évidence des écarts.
- 4. Proposition de solutions techniques en vue de la correction des écarts relevés.
- 5. Estimation financière des solutions techniques proposées.

Ce diagnostic est basé sur une visite du site ; lors de cette visite, notre analyse est limitée à un examen visuel des éléments concernés, sans essais, calcul, mesure, analyse particulière, sondage destructif ou radiographie.

L'objectif de ce rapport est de fournir les grandes lignes du schéma directeur pour l'amélioration de l'accessibilité

L'estimation financière des solutions techniques réalisée à la demande du client correspond à un simple estimatif des coûts découlant des propositions de Bureau Veritas en la matière. Cette estimation ne s'apparente ni à un chiffrage, ni à un devis d'entreprise – seuls documents en mesure de déterminer le chiffrage précis des travaux découlant de ces solutions techniques.

Les montants estimés sont hors taxes et hors honoraires de maitrise d'œuvre.

6.2. Référentiel

Ce diagnostic a été réalisé par référence aux textes suivants

Code la construction et de l'habitation - partie réglementaire

Articles R 111-19 à R 111-19-6 du CCH relatifs à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public lors de leur construction ou de leur création ;

Articles R 111-19-7 à R 111-19-10 du CCH relatifs à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public existants ;

Arrêté modifié du 1er août 2006 fixant les dispositions prises pour l'application des articles R 111-19 à R 111-19-3 et R 111-19-6 du CCH relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public lors de leur construction ou de leur création

Arrêté 21 mars 2007 fixant les dispositions prises pour l'application des articles R 111-19-8 et R 111-19-11 du CCH relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements existants recevant du public et des installations ouvertes au public lors de leur construction ou de leur création

7. Annexe : tableau récapitulatif des constats

Le tableau suivant reprend le contenu des fiches constat et la notation ; il comprend :

- Le renvoi à une fiche de constat numérotée contenant d'éventuelles photos d'illustration. (Voir ci-après)
- « éléments observés» : il s'agit des composants, équipements ou dispositions constituant le bâtiment ou l'établissement.
- « constat localisation » : analyse des points examinés mise en évidence des écarts par rapport à l'accessibilité.
- « propositions d'actions » : il s'agit de propositions de solutions permettant d'atteindre un meilleur niveau d'accessibilité.
- Critères définis en lien avec le client (lorsqu'ils sont prévus dans le contrat)
- L'estimation financière des actions proposées (lorsqu'elle est prévue dans le contrat) (la valeur est arrondie à la centaine d'€ supérieure).
- une proposition de variante (le cas échéant).

	NOT E	Eléments observés	Photo1	Photo2	Photo3	Constat - localisation	Propositions d'actions	ECHE ANCE	LOT	Unit é	Quan tité	Prix Total arron di	Variante
	2	Circulations intérieures horizontales											
FC n°1		Seuils et ressauts	¥ L	CONTROL TROUGH ON PRINTS ET RESAMPS Charles à 1 ban 3 ban 4 ban 4 ban 4 ban 5 ban 6		Présence d'un ressaut de 6 cm au niveau de l'accès aux douches.	Réalisation d'une recharge en forme de pente à 6 % sur 1 m afin d'atténuer le ressaut.	2015	SO	m²	3	200	
	2	Portes, portiques et sas											
FC n°2		Largeur des portes		0.95		La largeur de la porte d'entrée est insuffisante (2 x 0,80 m relevé).	Remplacement de blocs-portes en bois 2 vantaux par un bloc- porte avec 1 vantail d'au moins 0,90 m (passage libre 0,83)	2015	SO	U	1	2 000	
	2	Sanitaires											

_														
		NOT E	Eléments observés	Photo1	Photo2	Photo3	Constat - localisation	Propositions d'actions	ECHE ANCE	LOT	Unit é	Quan tité	Prix Total arron di	Variante
	FC n°3		Accessibilité des sanitaires adaptés	0			Absence de sanitaires adaptés.	Aménagement d'un cabinet accessible dans le volume de sanitaires existants compris déplacement de cloisons légères ou préfabriquées, revêtements, appareils sanitaires adaptés (cuvette, lave-main), équipements.	2015	so	U	1	4 000	
	FC n°4		Equipements des sanitaires adaptés	O O			Tous les urinoirs sont situés à la même hauteur.	Abaissement d'au moins 1 urinoir par batterie d'urinoirs	2015	SO	U	2	1 000	
		3	Etablissements recevant du public assis											
	FC n°5		Places adaptées ou adaptables				Absence de places PMR au niveau des tribunes.	Prévoir une signalétique au sol pour réserver un emplacement aux PMR au niveau des tribunes.	2015	SO	U	2	200	
		2	Etablissements avec douches ou cabines											

17/18

_														
		NOT E	Eléments observés	Photo1	Photo2	Photo3	Constat - localisation	Propositions d'actions	ECHE ANCE	LOT	Unit é	Quan tité	Prix Total arron di	Variante
I	FC 1°6		Douches				Absence de siège au niveau des douches.	Installation d'un siège de douche fixe	2015	so	U	2	1 200	
ļ	FC n°7		Douches				Absence de barre de maintien au niveau des douches.	Installation d'un dispositif d'appui en position debout.	2015	so	U	2	300	

18/18